



LE COMITE D'ENTREPRISE ET LES SALARIES ATTENDENT DES REPONSES

Comme nous vous l'avons annoncé, nos organisations syndicales continuent à vous informer sur la réponse de Pôle emploi et ses conséquences.

Lors du CE d'hier, qui s'est déroulé dans une atmosphère tendue et agressive, en réponse à nos interrogations, la Direction a précisé que :

- 140 postes de la filière mobilité étaient concernés par cette perte de marché, sans parler des postes de fonctionnels qui le seront indirectement (180 équivalents temps plein selon les Echos),
- Cela représente 13 millions €.

Pour mémoire, la Direction avait estimé que l'Apec obtiendrait de 30 à 40 % de parts de marché et n'a donc pas anticipé ni prévu de solution alternative à cet échec.

En réponse à nos questions, la Direction s'est exonérée de toute responsabilité, responsabilité qu'elle a rejetée sur :

- Le service public,
- La concurrence déloyale (« Ingeus a cassé les prix »),
- Les salaires trop élevés de l'Apec.

Quand nous lui avons demandé quelles étaient les solutions qu'il comptait mettre en œuvre pour préserver l'emploi et la pérennité de l'Apec, le Directeur général nous a indiqué qu'il prévoyait de :

- faire des économies en réduisant les charges et les frais de fonctionnement (baux, investissements de toute nature, non remplacement des salariés qui partent, gel des recrutements et des salaires...)
- développer les produits marchands suffisamment pour compenser le manque à gagner (recrutement, gestion de compétences, bilans, salons...).

Nous rappelons qu'en 2009, le chiffre d'affaires de ces produits facturés est de 13 millions d'€. Pour combler la perte d'activité, il faudrait donc a minima doubler ce chiffre d'affaires, hypothèse tout à fait irréaliste et dangereuse : l'Apec n'interviendrait plus que marginalement sur sa mission de base.

Pourtant, le directeur de l'Apec, dans une fuite en avant, nous a même déclaré qu'il mettrait sa démission dans la balance si le Conseil d'Administration refusait de le suivre sur ce terrain (« cela se fera sans moi » a-t-il déclaré).

Concernant la cotisation, qui constitue pourtant l'essentiel de nos ressources (+ de 70%), la Direction a déclaré que l'Apec ne développera pas une nouvelle gamme de services à destination des cadres actifs ni des JD. Le PAM, qui n'avait pourtant pas prouvé son efficacité, est exhumé et devra faire l'affaire, les produits à destination des jeunes diplômés et des universités restant les mêmes.

Il est pourtant grand temps de développer des produits innovants, crédibles et efficaces, pour des actions de conseil qui ne se réduisent pas au conseil à distance. Les dérives technicistes actuellement mises en œuvre ont démontré leur inefficacité et la faible appétence des cadres à leur égard.

Le Directeur Général s'oppose aux préconisations de l'IGAS, qu'il qualifie de « solution imbécile », et n'envisage pas de recentrer l'action de l'Apec sur les services financés par la cotisation.

Comme vous vous en doutez, les réponses de la Direction ne nous conviennent pas : elles sont erronées, insuffisantes et inquiétantes (la réduction des effectifs a également été évoquée) ; nous les jugeons inadmissibles.

Devant cette situation grave, nous avons demandé :

- une actualisation du budget 2010, le suivi mensuel de la trésorerie, et le besoin en fonds de roulement, ainsi que les évolutions du budget 2010.
- la tenue d'un comité d'entreprise extraordinaire en juillet au cours duquel nous comptons examiner plus à fond la situation économique de l'Apec et ses conséquences sur l'emploi, ainsi que la stratégie que la Direction de l'Apec compte mettre en place.

Calendrier des rencontres :

- 8 juillet : réunion de la commission économique et sociale du CE
- 21 juillet : réunion du bureau du Conseil d'Administration
- 22 juillet : réunion extraordinaire du Comité d'entreprise
- 28 juillet : réunion de la commission économique et sociale du CE
- 29 juillet : réunion ordinaire du Comité d'entreprise.

Le Directeur général accuse le C.E de « souffler sur les braises » et « d'apeurer le personnel » : Pour vos élus et représentants syndicaux au Comité d'entreprise, il est impératif et légitime de poser des questions, de défendre l'Apec et la pérennité des emplois, de vous tenir informés.

Par ailleurs, nous déplorons que Jacky Chatelain dans cette période de turbulences que traverse l'Apec, visiblement excédé par les questions parfaitement légitimes du Comité d'Entreprise, veuille fuir ses responsabilités de dirigeant, premier garant du dialogue social de l'entreprise : Il nous a en effet informés au cours de ce C.E qu'il avait décidé de ne plus présider le Comité d'entreprise et de déléguer cette mission au DRH.

Si entre temps, des événements nouveaux étaient portés à notre connaissance, nous vous tiendrons au courant.

1^{er} juillet 2010